



Projet d'établissement

Adopté par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2024

Applicable au 1^{er} septembre 2025

*Maison de l'enfance
Multi-accueil Pitchoun's*

*96, rue Léon-Zitrone
88140 Contrexéville*



TABLE DES MATIÈRES

I. Le projet d'accueil	5
A. Les prestations d'accueil proposées.....	5
B. L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique	6
C. Compétences professionnelles	8
D. Analyse des pratiques professionnelles (article R.2324-37) et de formation	12
II. Le projet éducatif	13
A. L'accueil	13
B. Les repas	17
C. La sieste.....	19
D. L'hygiène	20
E. L'autonomie	22
F. Le jeu et les activités.....	25
G. Les sorties	29
H. Les festivités	30
I. La bienveillance	30
III. Le projet social et le développement durable	31
A. Environnement géographique et social	31
B. Environnement économique.....	33
C. Historique.....	36
D. Relations avec les organismes extérieurs.....	37
E. La place des familles et leur participation	41
F. L'accueil des enfants dont les parents sont inscrits dans des parcours de réinsertion	42
G. Démarche de développement durable	43

Annexes

Annexe 1. Fiche de poste éducat.eur - rice de jeunes enfants

Annexe 2. Fiche de poste assistant.e éducati.f - ve petite enfance / auxiliaire de puériculture

Annexe 3. Fiche de poste chargé.e de propreté des locaux

Annexe 4. Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

INTRODUCTION

Le projet d'établissement est l'aboutissement d'une réflexion de l'équipe pluridisciplinaire de la structure, menée et appliquée au quotidien. C'est un travail de concertation sur tous les points de vue, pédagogique et sociologique.

Il a pour but de présenter aux familles les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que cette équipe met en œuvre pour proposer aux enfants et aux parents, un accueil de qualité.

Il est adapté à leurs besoins, quel que soit le type d'accueil.

Les membres de l'équipe défendent l'idée que chaque enfant a le droit à un mode d'accueil de qualité qui lui permet de s'épanouir, tant sur le plan de l'éveil, que sur le plan du développement psychomoteur et affectif.

En fonction du projet d'établissement, se dessine le projet pédagogique et l'aménagement de l'espace de la structure.

Le projet d'établissement dynamise l'équipe. Un travail en commun est obligatoire pour qu'il soit toujours adapté au bien-être de l'enfant tout au long de la journée. Il sera modifié, remodelé, si cela s'avère nécessaire.

Le projet d'établissement met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

La réflexion de ce projet se base également sur la charte de Christine Schuhl "Remédier aux douces violences" qui défend le respect de l'enfant et de sa famille.

I. Le projet d'accueil

A. Les prestations d'accueil proposées

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h, hors jours fériés. L'agrément est fixé à 22 enfants de 0 à 4 ans.

Une semaine de fermeture est prévue entre Noël et Nouvel An, une semaine fin août, ainsi que des jours de fermetures exceptionnelles dans l'année pour formation du personnel, journées pédagogiques, analyses des pratiques ou ponts en lien avec des jours fériés, après avoir effectué un sondage auprès des familles.

Ces jours de fermetures sont prévus au moins 15 jours à l'avance et les dates affichées à l'accueil.

Conformément aux instructions de la CAF, différents types d'accueils sont proposés par la structure suivant les besoins des familles :

- **L'accueil régulier** : il se caractérise par la récurrence de la présence de l'enfant dans la structure. Les enfants sont inscrits selon un contrat établi entre la crèche et les familles pour une durée d'un an maximum, mais qui peut être modifiable à tout moment en cours d'année (changement de situation, d'horaires, de besoins ...). La place est alors réservée mais les parents ont un délai de prévenance de 48h en cas d'absence ;

Un accueil dit « irrégulier » peut être mis en place pour les parents ayant des horaires atypiques, se basant sur un contrat avec un volume d'heures minimum établi par la famille après concertation avec la directrice. Le planning de présence doit être transmis le plus tôt possible selon les modalités prévues dans le contrat d'accueil.

- **L'accueil occasionnel** : il se caractérise par l'irrégularité de la présence de l'enfant (accueil type halte-garderie) : ces places sont accordées en fonction des besoins des familles pour des rendez-vous, une recherche d'emploi, une adaptation de l'enfant à la collectivité mais aussi des disponibilités de la structure ;

- **L'accueil d'urgence** : il se caractérise par un besoin soudain et non prévisible pour un enfant n'ayant jamais fréquenté la structure et dont les parents ont un besoin d'accueil immédiat, temporaire qui ne se reproduira pas :

- Urgence médicale ;
- Décès ;
- Reprise d'un travail ;
- Problème avec le mode de garde habituel ;
- Urgence sociale (situation familiale fragile ou précaire).

Lors de cet accueil, une période d'adaptation ne peut généralement pas être mise en place mais une visite de la structure est au minimum programmée.

B. L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possible les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, le multi-accueil Pitchoun's se réfère à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles et plus particulièrement à l'article R.2324-17 du code de la santé publique :

Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Le multi-accueil a mis en place certaines dispositions qui permettent de faciliter l'accès de notre structure à ces enfants. Étant situé au rez-de-chaussée de la maison de l'enfance, il est facilement accessible pour les enfants à mobilité réduite.

Une première rencontre approfondie est établie entre la directrice de la structure et les familles afin de mieux comprendre leurs besoins et s'adapter à leurs demandes.

Lors de ces échanges, il est important de connaître le quotidien vécu par l'enfant afin d'adapter une prise en charge individualisée et de qualité.

Les parents doivent se sentir en confiance et ressentir que leur enfant est un être unique qui va être accueilli dans des conditions adaptées.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être proposé aux parents afin de définir les aménagements, l'accueil, les activités, le traitement ou le régime nécessaires à la bonne prise en charge et aux conduites à tenir en cas d'urgence. Il devra être impérativement suivi en cas de traitement important selon l'ordonnance remplie par le spécialiste et le matériel médical fourni, qui sera rangé dans l'armoire à pharmacie.

Le personnel est astreint au secret professionnel et ne doit divulguer aucune information confidentielle.

Un modèle de PAI est fourni par la structure mais peut-être obtenu par le médecin traitant ou spécialiste de l'enfant.

De même, un dialogue est entrepris entre le référent santé et accueil inclusif de la crèche et l'équipe afin de mettre en place ce protocole correctement et répondre à toutes les questions posées qui permettront de rassurer le personnel.

S'il n'y a pas de traitement particulier nécessaire mais qu'un suivi est demandé par la famille, un projet d'accueil spécifique sera établi par la structure, notifiant les demandes des parents et les engagements du multi-accueil.

Ce projet, communiqué à l'équipe, est modifiable autant que nécessaire sur demande des parents.

En parallèle, afin d'assurer un meilleur suivi dans le développement de l'enfant et adapter notre accueil selon sa situation, une prise de contact peut être établie avec les différents intervenants extérieurs qui le prennent en charge : CAMSP (*Centre d'Action Médico-Sociale Précoce*), psychomotricien, éducateur spécialisé, école maternelle...

Ces différents partenaires se proposent ou sont invités à venir au sein de la structure pour observer l'enfant dans son environnement collectif et donner des pistes de travail au personnel.

Le personnel du multi-accueil n'est pas spécialisé dans la prise en charge de ces enfants en difficultés, ce qui peut parfois être déstabilisant. Mais dans un souci de bien-être et d'accueil de qualité, il met tout en œuvre pour s'adapter à ces situations parfois inconnues.

Pour ce faire, il profite de formations de professionnalisation, d'un partage de connaissances et de savoirs entre eux ou avec les intervenants extérieurs, d'un dialogue régulier avec les familles avec une écoute attentive.



C. Compétences professionnelles

Les établissements d'accueil de jeunes enfants veillent à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel.

L'établissement est régi par :

- Le code de la santé publique (articles L.2324-1 à L.2324-4) ;
- Le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique ;
- Le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique ;
- Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;
- Le décret n° 2025-304 du 1^{er} avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches.

Il est donc soumis à une réglementation stricte qui précise notamment l'effectif du personnel encadrant (1 pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent), le taux de professionnels diplômés et qualifiés (40% d'effectif diplômés : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture et 60% d'effectif qualifiés : CAP petite enfance).

En ce qui concerne le multi-accueil Pitchoun's, le personnel encadrant autorisé par la PMI est d'1 pour 6 enfants, étant donné que la structure fonctionne en âges mélangés.

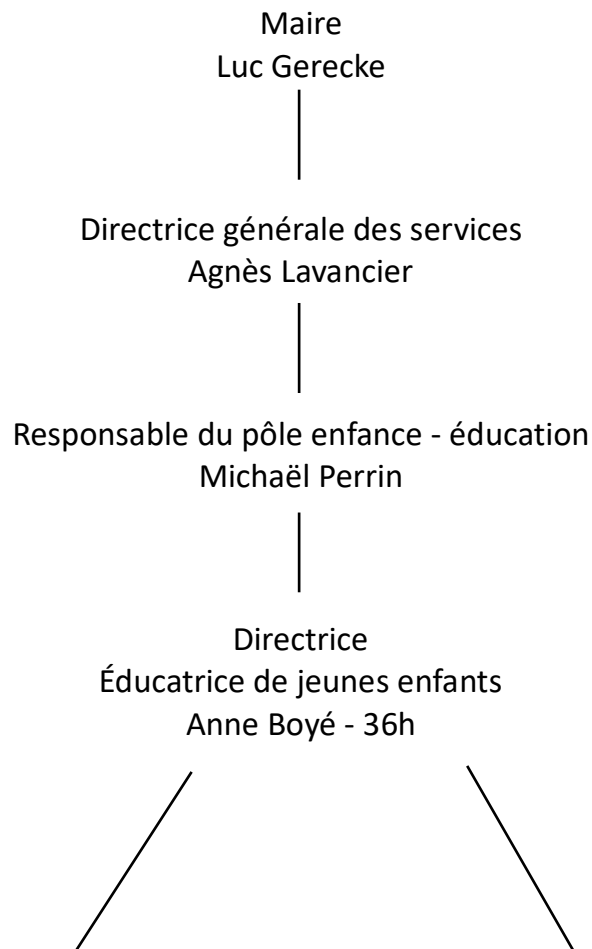
Le multi-accueil Pitchoun's est composé d'une équipe de 10 professionnelles :

- Une éducatrice de jeunes enfants ;
- Quatre auxiliaires de puériculture ;
- Trois assistantes éducatives petite enfance (AEPE) ;
- Une personne titulaire du BAFA (en remplacement d'une AEPE) ;
- Un agent d'entretien, titulaire du CAP AEPE sur l'ensemble de la maison de l'enfance.

Deux agents du périscolaire interviennent également à raison de 10 heures par semaine les matins à tour de rôle 2 semaines sur 3, ainsi qu'un agent, 4h par semaine les après-midis, 2 semaines sur 3, sauf pendant les vacances scolaires.

Des formations professionnelles individuelles ou collectives sont réalisées en cours d'année afin de garder un équilibre professionnel, analyser les pratiques quotidiennes, apporter des connaissances à l'équipe qui vont permettre de modifier le projet éducatif.

Organigramme multi-accueil Pitchoun's



Auxiliaires de puériculture :

Marie-Hélène Orlandini - Adjointe - 36h
Thémysse Lacourt - 36h
Élodie Choffé - 29h
Laura Guitard - 29h

Assistants éducatifs petite enfance :

Catherine Pain - 36h
Sofia Fakir - 36h
Anne Sylvestre - 29h

Périscolaire Pirouette :

Sylvie Meghez - 10h (1 semaine/3)
Léa Schaeffer - 7h
Zoé Morlet - 14h (1 semaine/3)

Agent d'entretien :

Sonia Bégin - 36h

➤ *L'éducatrice de jeunes enfants*

En tant que directrice de la structure, sous l'autorité du maire et la directrice générale des services, elle gère la partie administrative pour moitié de son temps de travail :

- Inscription des enfants avec constitution des dossiers administratifs et calcul des participations financières des familles ;
- Par divers supports de communication (mail, téléphone, entretien), elle informe les familles sur les modalités de l'accueil de l'enfant et propose des solutions adaptées permettant de concilier les besoins de l'enfant et ceux des parents ;
- Elle a pour mission d'activer et/ou d'alerter les ressources du territoire en matière de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant ;
- Elle coordonne, organise le service (réunions d'équipe, préparation des plannings du personnel, suivi des effectifs), pilote les projets tout en valorisant et en développant les compétences créatives et éducatives des agents ;
- Elle prend également en charge l'encadrement et le suivi des stagiaires.

Pour l'autre moitié, elle gère la partie pédagogique :

- Elle anime et met en œuvre des activités éducatives ;
- Elle assure la mise en application du projet d'établissement, du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement et coordonne les projets d'activités qui en découlent ;
- Elle veille à la qualité d'accueil et d'environnement de la structure en supervisant et accompagnant l'ajustement des pratiques pédagogiques.
- Elle accueille, oriente, écoute, accompagne les parents dans l'éducation de leur enfant par des actions de soutien à la parentalité ;
- Elle établit des liens avec les différents partenaires ;
- Elle crée et met en œuvre des conditions nécessaires à la santé (physique et affective), au confort, à la sécurité et au bien-être des enfants, participe aux soins d'hygiène ;
- Elle organise des sorties.

➤ *L'auxiliaire de puériculture – adjointe*

- Organise et effectue les activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif ;
- Accueille, écoute et accompagne les parents dans leur rôle, tout en respectant leurs demandes afin d'établir une relation de confiance ;
- Crée et met en œuvre des conditions nécessaires au bien-être, à la santé (physique et affective), à la sécurité, à l'hygiène des enfants ;
- Aide l'enfant à acquérir des gestes et des comportements autonomes ;
- Régule les interactions entre les enfants ;
- Identifie les signes de mal être physique ou psychique et en informe les familles ;
- Administre les traitements médicaux selon le protocole établi par la structure ;

- Gère les repas et la surveillance des siestes.

En cas d'absence de la directrice, elle assure la continuité de la responsabilité du multi-accueil. Elle est responsable de la gestion des soins et des stocks des produits d'entretien et alimentaire ainsi que de la pharmacie. L'adjointe peut être également, au quotidien, le lien entre l'équipe et la direction du multi-accueil.

➤ *Les auxiliaires de puériculture*

Elles travaillent sous la responsabilité de la directrice et en collaboration avec les assistantes éducatives petite enfance. Elles :

- Organisent et effectuent les activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif ;
- Accueillent, écoutent et accompagnent les parents dans leur rôle, tout en respectant leurs demandes afin d'établir une relation de confiance ;
- Créent et mettent en œuvre des conditions nécessaires au bien-être, à la santé (physique et affective), à la sécurité, à l'hygiène des enfants ;
- Aident l'enfant à acquérir des gestes et des comportements autonomes ;
- Régulent les interactions entre les enfants ;
- Identifient les signes de mal être physique ou psychique et en informent les familles ;
- Administrent les traitements médicaux selon le protocole établi par la structure ;
- Gèrent les repas et la surveillance des siestes.

En cas d'absence de la directrice ou de son adjointe, elles sont amenées à assurer la continuité de la responsabilité du multi-accueil.

➤ *Les assistantes éducatives petite enfance et BAFA*

Elles travaillent sous la responsabilité de la directrice et en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Elles :

- Organisent et effectuent les activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif ;
- Accueillent, écoutent et accompagnent les parents dans leur rôle, tout en respectant leurs demandes afin d'établir une relation de confiance ;
- Créent et mettent en œuvre des conditions nécessaires au bien-être, à la santé (physique et affective), à la sécurité, à l'hygiène des enfants ;
- Aident l'enfant à acquérir des gestes et des comportements autonomes ;
- Régulent les interactions entre les enfants ;
- Identifient les signes de mal être physique ou psychique ;
- Gèrent les repas et la cuisine ;
- Surveillent les siestes.

Les missions de ces deux postes sont semblables sur le travail au quotidien basé sur une entraide commune.

L'ensemble de l'équipe participe à la désinfection des locaux, des jouets, à l'entretien du linge.

➤ *L'agent d'entretien*

- Assure l'hygiène et la désinfection des locaux et du matériel de la maison de l'enfance en utilisant le matériel mis à disposition ;
- Trie et évacue les déchets courants suivant le protocole ;
- Contrôle l'état de propreté des locaux ;
- Travaille en collaboration avec le personnel et apporte une aide temporaire en cas de besoin.

De par sa formation d'assistante éducative petite enfance, elle est amenée à effectuer des missions ponctuelles au sein de l'équipe auprès des enfants.

➤ *Les intervenants extérieurs*

Ils interviennent en fonction des activités (musique, médiation animale) afin d'apporter des compétences spécifiques.

➤ *Les stagiaires*

Ils sont accueillis dans le cadre de leur formation et interviennent auprès des enfants sous la responsabilité des membres du personnel.

D. Analyse des pratiques professionnelles (article R.2324-37) et de formation

Le gestionnaire de tout établissement d'accueil de jeunes enfants organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants.

Pour cela, des séances de minimum 6 heures par an et par agent sont prévues (2 heures par quadrimestre).

Le multi-accueil est donc fermé sur ces périodes, suivant les modalités prévues dans la partie « prestations d'accueil proposées », puisque ces séances doivent avoir lieu en dehors de la présence des enfants.

Elles sont animées par un professionnel extérieur ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille (psychologue formé le plus souvent) et qui n'appartient pas à l'équipe encadrante.

Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Les agents du multi-accueil se forment également régulièrement grâce au CNFPT, soit sur les lieux de formation, soit sur place pour des formations spécifiques à l'ensemble de l'équipe, d'où la nécessité de fermer la structure quelques heures dans l'année.



II. Le projet éducatif

Il présente les grandes finalités éducatives mises en place par la structure pour l'accueil des enfants et assurer leurs soins, leur développement, leur éveil et leur bien-être.

Sa rédaction, construite en équipe, permet de décrire le quotidien de la structure et savoir ce qui est fait, comment et pourquoi.

Il n'est pas particulièrement rigide ; il évolue et s'améliore au fil du temps grâce aux réunions d'équipe et aux différentes formations réalisées régulièrement.

Les observations et idées de chacune sont mises en valeur par les richesses pluridisciplinaires de chacun des membres de l'équipe.

A. L'accueil

1. L'inscription

L'inscription au multi-accueil Pitchoun's passe par un premier contact avec la directrice, soit par téléphone, par mail ou par prise de rendez-vous.

Par ce biais, elle donne les modalités d'inscription, les documents à fournir et informe les parents sur le règlement de fonctionnement de la structure.

2. Le premier accueil de l'enfant et de ses parents

C'est un moment privilégié entre la famille et l'équipe. C'est la première impression des parents qui facilitera l'intégration de l'enfant et surtout la confiance qu'ils ressentiront en l'équipe.

L'adjointe de la structure peut également être amenée à créer ce premier contact.

Il est important de laisser le temps aux parents de s'exprimer sur leurs questionnements, leurs inquiétudes, leurs attentes et de leur expliquer le fonctionnement de la structure grâce au projet d'établissement.

Une visite des locaux leur est proposée avec la présentation de l'ensemble du personnel. Une fiche d'habitudes de vie leur est donnée à remplir.

3. L'adaptation

Une période d'adaptation est mise en place dès que tous les documents sont fournis.

C'est une étape importante à ne pas négliger pour permettre une intégration de qualité d'un enfant en crèche et une séparation progressive, afin qu'il crée ses propres repères.

Ce premier contact permet à l'ensemble de l'équipe de connaître les habitudes de l'enfant, son rythme de vie, de sommeil...

En arrivant dans ce nouvel environnement, cela génère un certain nombre de changements pour lui. En effet, il passe d'un domaine familial, protégé, à une vie en collectivité qui peut lui sembler impressionnante. C'est l'inconnu.

Il doit faire face à différentes personnes étrangères, ainsi qu'à des enfants qui rient, bougent, crient, pleurent ou se montrent invasifs.

Tout cela va dépendre d'un certain nombre de conditions :

- * Du caractère de l'enfant : s'il est plutôt autonome ou fusionnel avec ses parents ;
- * De l'âge de l'enfant : à certaines périodes, il a davantage de difficultés à quitter ses parents, notamment entre 8 et 12 mois, période "d'angoisse de la séparation" où il a peur que ses parents ne réapparaissent plus ;
- * De sa socialisation, son habitude à être entouré d'autres enfants et d'adultes ;
- * De l'angoisse des parents que l'enfant peut ressentir face à ce lieu et à ces personnes inconnues. En effet, il peut être difficile pour des parents d'accorder leur confiance à des personnes étrangères.

Au multi-accueil Pitchoun's, l'adaptation se fait généralement en plusieurs étapes et dépend de la capacité de l'enfant à s'intégrer à ce nouvel environnement.

Nous utilisons donc une base, mais qui peut être modifiable selon l'évolution de la situation :

- **Le premier jour d'adaptation**, l'enfant reste avec son ou ses parent(s) pendant 1 heure. À cette occasion, ils font connaissance avec les autres enfants, le personnel mais plus particulièrement avec une professionnelle "référente", avec qui ils vont pouvoir échanger sur les habitudes de vie de l'enfant. Les parents peuvent poser toutes les questions qu'ils désirent. Pendant ce temps, l'enfant, en fonction de son âge, peut profiter du lieu en découvrant les jeux mis à sa disposition ou tout simplement observer ce qui se passe autour de lui. Il reste ensuite 1 heure tout seul afin de pouvoir juger de sa capacité d'adaptation.

- **Le deuxième jour**, l'enfant vient seul pendant 2 heures seul. Ses parents prennent le temps de lui dire au revoir en lui expliquant qu'il va rester pour jouer mais qu'ils reviennent le chercher. Il pourra être invité par le personnel, à participer aux activités mises en place ou à jouer librement. C'est l'enfant qui décide de s'intégrer au groupe lorsqu'il commence à se sentir bien. Soit l'enfant est heureux de rester, soit la séparation sera encore difficile. Si pendant ce moment, l'enfant se met à pleurer et qu'il est inconsolable, le personnel rappelle les parents et ils terminent cette période avec lui ;
- **Les troisième et quatrième jour**, selon la situation précédente, l'adaptation est prolongée par le repas. Cette période dure environ 3 heures ;
- **Le cinquième jour**, l'adaptation se prolonge par une sieste et peut durer une journée, de 9 heures à 16 heures. Celle-ci se fait selon les habitudes de vie de l'enfant, à savoir s'il dort en turbulette, en pyjama, s'il a besoin d'une tétine, d'un doudou. La priorité est le rythme et le besoin de l'enfant.

Les conditions de vie sont bien différentes de celles de la maison et son sommeil peut être perturbé par plusieurs facteurs :

- * L'environnement : ce n'est pas son lit, sa chambre ;
- * Les bruits ou pleurs d'autres enfants de la chambre ;
- * Les bruits extérieurs à la chambre qui sont totalement inconnus pour lui.

Évidemment, toutes ces étapes sont une base et vont forcément varier. Pour certains enfants, nous devrons prolonger ces jours et pour d'autres, les raccourcir. Le plus important est que l'enfant se sente en sécurité afin de nous accorder sa confiance.

Si l'adaptation semble trop difficile pour l'enfant, nous proposons aux parents de le laisser tous les jours sur une plus courte durée (environ 1h30/2h).

Une adaptation sera également différente pour un bébé, avec qui ce sera généralement plus facile car il suffit à l'équipe de s'adapter à ses habitudes de vie. Dans ce cas, elle concernera surtout les parents qui ont besoin d'être rassurés.

Pour finir, lors d'un accueil d'urgence, il n'est pas toujours possible de faire une adaptation, mais dans la mesure du possible, nous faisons au moins une visite de la structure avec l'enfant et ses parents.

4. L'accueil de l'enfant

➤ Au quotidien

L'accueil est un temps primordial pour le bon déroulement de la journée.

Les parents sont invités à rentrer dans la salle de vie de Pitchoun's après avoir mis des surchaussures.

L'équipe s'informe du vécu de l'enfant à la maison et reçoit toutes les informations importantes et nécessaires à la continuité de son bien-être (sommeil, comportement, état de santé, heure des repas, fatigue, consignes particulières). Pour les plus grands, elle les retranscrit dans le classeur de transmissions qui est régulièrement mis à jour et va permettre à l'équipe du soir d'informer les parents sur le déroulement de la journée de leur enfant. De la même manière que le matin, les professionnelles présentes prennent le temps d'informer individuellement chaque parent.

La professionnelle qui accueille l'enfant le rassure sur le fait que ses parents seront de retour dans la journée pour venir le récupérer. Il est important de faire comprendre aux parents de dire au revoir à leur enfant, par un bisou, un câlin, même s'il pleure. Ce moment de tendresse privilégié lui permettra d'être rassuré et de mieux gérer cette absence.

Un cahier de vie est tenu à jour pour les bébés. Il est fourni par les parents afin de gérer les transmissions avec la maison et suivre au quotidien le rythme de l'enfant, qui, à cet âge, change régulièrement (alimentation et sommeil).

Il permet également de raconter son évolution par des anecdotes qui se sont passées dans la journée. Les parents pourront ensuite le garder en souvenir du multi-accueil.

➤ Journée type

Les horaires sont donnés à titre de repère. Ils sont modulés selon le rythme de chaque enfant.

Les arrivées et les départs se font de manière échelonnée tout au long de la journée :

- * 7h30 : accueil et jeux libres
- * 9h/9h15 : séparation des groupes bébés et grands
- * 9h15 : activités libres ou semi-dirigées, sieste des bébés
- * 10h45 : temps calme (chant, lecture ou musique apaisante)
- * 11h : passage aux toilettes pour les plus grands et lavage des mains, levers et début des repas des bébés
- * 11h15 : repas des grands
- * 12h30/13h : sieste des grands
- * 14h30 : levers échelonnés des siestes/jeux libres, sieste des bébés
- * 15h30 : goûter
- * 16h : activités et jeux libres
- * 16h à 19h : départs échelonnés

B. Les repas

Pour tout être humain, s'alimenter est d'abord un besoin physiologique primaire nécessaire à notre survie.

Si le repas a pour première mission d'alimenter l'enfant, il est aussi un moment de socialisation (apprendre à dire merci, s'il te plaît), de convivialité (échanger, partager), d'expérience (commencer à manger seul, patienter), de plaisir (goûter).

Il permet également de mettre tous les sens en éveil :

- * La vue : permet de donner l'envie de manger ;
- * L'odorat : agréable (ou pas), permet de mettre en appétit ;
- * Le toucher : très important chez les tout-petits, ils découvrent l'alimentation de cette façon ;
- * Le goût : le plaisir de manger des aliments qui sont agréables gustativement ;
- * L'ouïe : manger dans le calme permet de se concentrer sur le plat et prendre davantage de plaisir.

Au multi-accueil Pitchoun's, chaque enfant est accompagné dans ce sens.

Du bébé à l'enfant, les professionnelles de la petite enfance, sont là pour les amener à devenir autonomes et à prendre du plaisir à chaque repas.

Afin de bien veiller à leur rythme et besoins alimentaires, un dialogue est établi quotidiennement avec les parents.

À la suite de formations professionnelles, le multi-accueil a décidé de limiter la consommation de produits sucrés. De ce fait, aucun additif n'est ajouté dans les laitages nature. Les bonbons sont exceptionnellement autorisés aux anniversaires.

1. Les biberons

Les bébés ont des besoins particuliers. C'est pourquoi les auxiliaires veillent à leurs demandes, suivant leur rythme biologique.

Les biberons sont donc donnés à n'importe quelle heure de la journée.

Si un bébé dort alors qu'il devrait boire, le personnel ne le réveille pas. Son besoin de dormir prime sur le besoin de boire, sauf en cas d'avis médical.

Afin de donner les biberons dans les meilleures conditions possibles, au calme, et profiter de moments privilégiés, le multi-accueil est composé d'une salle des bébés, avec un fauteuil d'allaitement.

Les biberons sont donnés dans les bras afin de partager un moment privilégié avec les bébés et leur apporter une sécurité physique et affective.

Cependant, certains d'entre eux n'apprécient pas ce contact et nous respectons leurs désirs.

Le lait maternisé est fourni par les parents, chaque bébé ayant son propre lait adapté.

Pour les mamans désirant continuer l'allaitement maternel, il est tout à fait possible, d'apporter du lait frais, ou congelé, étiqueté à la date de conditionnement et transporté dans un sac isotherme avec un pain de glace à l'intérieur.

Nous encourageons également les mamans qui le peuvent et le souhaitent, à venir directement allaiter leur bébé, si elles ont la possibilité d'avoir une pause dans leur travail.

Pour cela, elles peuvent utiliser le fauteuil d'allaitement prévu à cet effet.

2. Le déjeuner et le goûter

Les repas sont livrés chaque jour en liaison froide par la société de restauration Élior d'Épinal. Ils sont réchauffés chaque jour à l'étage par les membres de la restauration scolaire et descendus dans des bacs isothermes qui peuvent rester chaud jusqu'à 45 minutes.

Les menus sont élaborés par la diététicienne d'Élior qui varie la composition des repas. Ils sont affichés chaque semaine à la crèche ou consultables sur le site internet de la Ville.

Les repas des grands sont servis à partir de 11h15 pour le déjeuner et 15h30 pour le goûter.

Ils ont une salle spécialement adaptée, avec des tables en forme de U afin que les professionnelles restent face à eux et disponibles.

Chaque enfant s'installe à la table qu'il a choisie. D'un jour à l'autre cela peut changer.

Les professionnelles veillent simplement à ce qu'ils soient bien installés, les pieds touchant le sol afin de se mouvoir facilement.



Au minimum, deux membres du personnel accompagnent les enfants dans chaque section lors de ces repas. Ils les aident, à leur demande, mais les laissent manger en autonomie et les encouragent dans ce sens.

Une autre personne est prévue en cuisine de 11h15 à 12h45 pour réchauffer et distribuer les repas, préparer les desserts, débarrasser, faire la vaisselle, désinfecter la cuisine et nettoyer la salle.

Pour les enfants à partir d'un an, il y a la possibilité de commander des repas hachés, composés de purées de légumes/féculents et de viande ou poisson, accompagnés d'un laitage et d'une compote.

Ils sont également réchauffés à la cantine, mais peuvent être demandés en repas froid (et donc réchauffés au micro-ondes) si des enfants sont encore à la sieste.



Pour les bébés, les auxiliaires suivent leur rythme biologique et donnent à manger à la demande. Ils prennent leurs repas confortablement installés dans des transats. Pour ceux qui tiennent assis, ils prennent place dans de petites chaises en bois individuelles posées au sol.

Des petits pots de légumes, légumes/viande ou poisson, compotes et laitages sont achetés tous les 15 jours en grande surface.

Les goûters sont également achetés en grande surface et généralement composés d'un laitage, d'une compote et d'un gâteau. S'il reste du pain de midi, il peut être accompagné de confiture, de miel ou de chocolat.

Le personnel n'oblige jamais un enfant à manger. Il l'invite et l'encourage cependant vivement à goûter pour découvrir de nouvelles saveurs.

3. Cas particulier

Dans le règlement de fonctionnement, il est précisé que tout enfant arrivant à la crèche doit avoir pris son petit déjeuner (sauf pour les bébés qui ont un tout autre rythme).

Il peut arriver qu'exceptionnellement, suivant la situation, le personnel accepte qu'un enfant prenne son petit déjeuner ou une collation (grande fatigue, nuit agitée, maladie, changement d'horaire, éloignement géographique...).

C. La sieste

La sieste est un temps de sommeil privilégié et très important. C'est pendant ce moment de repos que l'enfant grandit et sécrète l'hormone de croissance nécessaire à son bon développement.

Il est donc primordial que l'enfant dorme dans les meilleures conditions possibles.

Chez certains enfants, le sommeil est ressenti comme un moment d'abandon qui peut être perturbant. Tout doit être mis en œuvre pour qu'ils se sentent en sécurité afin de s'endormir paisiblement.



Pour cela, une auxiliaire reste auprès d'eux et les rassure pour les aider à se détendre avec une histoire, un câlin, une berceuse ou leur simple présence.

L'équipe est très vigilante au respect des rythmes de sommeil et d'endormissement de chaque enfant. Elle porte une attention particulière aux signes de fatigue.

Pour se reposer, il est important que l'enfant retrouve ses habitudes familiales, notamment son doudou, sa tétine, éventuellement sa turbulette avec l'odeur de la maison. Toutes ces conditions réunies vont l'aider à se détendre afin de trouver le sommeil.

Le multi-accueil dispose de 3 chambres avec des lits à barreaux et 1 chambre avec des lits couchettes. L'équipe organise la sieste suivant le rythme de sommeil des enfants. Chaque enfant, en accueil régulier, a la même chambre et le même lit.

Afin d'assurer une continuité de surveillance de sieste, chaque chambre est équipée d'une caméra de surveillance avec un écran mobile. Cela permet aux membres de l'équipe d'effectuer une surveillance constante et de réagir rapidement en cas de besoin.

Un enfant ne doit jamais être réveillé. L'équipe lève les enfants suivant leur réveil afin de respecter au mieux leur rythme.

D. L'hygiène

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer, l'hygiène fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

1. Le change

Le multi-accueil dispose d'une salle de change, composée de 2 plans de change avec une baignoire, d'un plan de change amovible, de 2 WC à la taille des enfants, de pots et de 3 lavabos.

Chaque enfant possède son propre panier nominatif (avec prénom et photo) dans lequel les auxiliaires disposent leurs vêtements, soins pour le change.

Le change est un moment privilégié pour les enfants. L'auxiliaire partage ce temps d'échange dans un climat d'individualité, calme et sécurisant. Elle explique ses gestes à l'enfant, met des mots sur ce soin nécessaire pour son bien-être et pour comprendre la situation.

Un des principaux objectifs de ce moment est de prendre le temps et de respecter l'intimité de l'enfant.



2. L'acquisition de la propreté

La propreté s'acquiert généralement vers 2 ans et selon la capacité de l'enfant à contrôler ses sphincters.

Il doit être mature dans trois domaines :

- * **Neuromusculaire** : lorsque l'enfant marche, qu'il monte et descend tout seul les escaliers jusqu'à la dernière marche ;
- * **Intellectuel** : lorsque l'enfant comprend ce que veut dire "se retenir" et qu'il a repéré l'endroit où il peut se rendre aux toilettes ;
- * **Affectif** : l'enfant décide lui-même du moment où il veut enlever sa couche. Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon.

Au multi-accueil, selon les transmissions des parents et la continuité de la maison, le personnel propose à l'enfant d'aller sur le pot ou le WC.

Cet apprentissage est le choix de l'enfant et non des adultes.

Les auxiliaires sont à l'écoute de l'enfant. Elles peuvent remarquer certains signes annonciateurs : couche sèche à la sieste, demande de l'enfant...

Afin de faciliter cet apprentissage, le personnel est susceptible de mettre des couches culottes à l'enfant afin de l'encourager et l'accompagner, sans jamais le forcer.

C'est une période où l'enfant se construit pour devenir grand.

Les risques d'accidents sont plus fréquents qu'à la maison car l'enfant a moins d'accessibilité à la salle de change en autonomie.

Le personnel se montre patient et attentif au moment de l'acquisition de cette nouvelle compétence. L'important est d'encourager, féliciter l'enfant.

Le dénigrer pourrait avoir l'effet inverse et provoquer un blocage.

Cet apprentissage fait partie de son autonomie. Voir les autres enfants aller aux toilettes peut donner envie de les imiter et faciliter l'acquisition de la propreté.

3. Le lavage des mains

Au cours de la journée, les enfants passent en salle de change pour se laver les mains : après une activité salissante, après le passage aux toilettes, avant chaque repas.

Cet apprentissage permet à l'enfant de prendre de bonnes habitudes et de comprendre l'importance de la propreté, sachant que la transmission de microbes est principalement manu portée.

E. L'autonomie

Pour se construire et forger sa personnalité, l'enfant a besoin de mener ses propres expériences.

L'équipe réfléchit régulièrement aux dispositions à mettre en place afin de rendre l'enfant autonome, par le biais de formations intra-muros :

- Avec le psycho-sociologue Jean Epstein, dont le travail porte principalement sur le rôle du jeu et du plaisir dans l'éveil, sur l'apprentissage du "non" et du "partage" et sur l'importance du respect du rythme de l'enfant dans son développement ;
- Avec la pédagogie « Pikler-Loczy » dont la méthode a pour objectif de donner aux enfants un environnement équilibré et sécurisé garantissant un développement physique et psychologique harmonieux en utilisant 2 principes : la théorie de l'attachement et la motricité libre ;
- Avec la pédagogie « Montessori » qui vise à accompagner l'enfant à acquérir des gestes et des comportements autonomes par le biais d'ateliers spécifiques.

Afin de développer l'autonomie de l'enfant, le personnel veille à privilégier des moments de découverte. Les salles du multi-accueil sont agencées de telle façon qu'elles favorisent le développement naturel de l'autonomie de l'enfant.

Si les gestes de la vie quotidienne sont pris en charge par les auxiliaires, petit à petit, certaines actions sont effectuées par l'enfant.

L'observation du personnel va également permettre de se rendre compte des capacités physiques et intellectuelles de chaque enfant qui vont l'emmener à devenir autonome.

Au cours de ces nouvelles expériences, l'enfant prend du plaisir. L'imitation et l'effet de groupe sont des moteurs et des motivations naturels.

Les auxiliaires l'accompagnent par des gestes simples et répétitifs. Mais chaque enfant est unique, c'est lui qui choisit le moment pour s'essayer à cet apprentissage.

Plusieurs moments dans une journée sont propices à l'acquisition de l'autonomie :

1. Avant le repas

Les enfants qui le désirent se rendent aux toilettes. Si besoin, le personnel les aide pour le déshabillage et le rhabillage.

Chaque enfant se lave les mains. Selon ses compétences, il va se débrouiller seul ou avec l'aide du personnel qui va l'accompagner en expliquant ses gestes afin qu'il puisse les reproduire seul par la suite.

2. Pendant le repas

- **Pour les moyens** : l'auxiliaire qui leur donne à manger met à leur disposition une petite cuillère qu'ils vont utiliser ou non, selon leurs capacités.
- **Pour les grands** : les enfants mangent seuls. Les auxiliaires les aident à leur demande. Ils disposent d'une fourchette et d'une cuillère. Pour le fromage à tartiner, ils utilisent un petit couteau qui leur permet de l'étaler sur leur pain.

3. À la fin du repas

Les enfants se lavent la bouche et les mains avec un gant adapté à la morphologie de leur main.

À la fin de chaque repas, les plus grands sont invités à débarrasser leur table. Ils apportent leur vaisselle sur le chariot, mettent les déchets dans des cuvettes et apportent bavettes et gants de toilette dans le chariot à linge de la salle de change à l'aide de petits seaux. Ce rituel permettra à l'enfant de développer son esprit d'initiative.

Les encouragements du personnel et l'imitation des autres enfants entraînent une satisfaction et une fierté de l'enfant, ce qui rend ainsi plus aisée l'acquisition de ses compétences.

4. Le déshabillage et l'habillage

Avant chaque sieste, les enfants qui le souhaitent, sont invités, après le passage aux toilettes, à se préparer pour la sieste.

Les professionnelles leur apportent leur panier dans la salle de change, où ils peuvent y déposer leurs vêtements, chaussons. Ils apprennent ainsi l'importance de prendre soin d'eux et de leurs affaires. Ils essaient d'enfiler seuls leur pyjama. À leur demande, les auxiliaires les accompagnent dans leur action.

Après la sieste, les professionnelles redonnent leur panier aux enfants. Ils essaient de se rhabiller seuls ou demandent de l'aide.

5. Le rangement des jouets

Le rangement fait partie des moments qui rythment une journée ; c'est une activité propice à l'acquisition de l'autonomie.

L'enfant joue, passe d'un jeu à l'autre, sans se préoccuper du désordre qu'il laisse. Pour l'enfant, ranger n'est pas un acte naturel. C'est une règle imposée par l'organisation collective. Le personnel veille à ne pas interrompre l'enfant dans son jeu. Elle invite le groupe à ranger les jeux ou le matériel après une activité de manière ludique et motivante, tout en montrant l'exemple.

L'enfant développe son autonomie en participant à ces moments. Il y découvre le plaisir de se sentir responsable. Cela lui apporte de la satisfaction et le sentiment d'être utile : un besoin fondamental pour l'enfant. L'effet de groupe intensifie cette motivation.

Le personnel explique qu'il est important de respecter un endroit qu'il partage avec d'autres enfants. Néanmoins, elle ne force jamais l'enfant à exécuter cette tâche qu'il effectue à son rythme ou qu'il n'a parfois pas envie de faire.

6. Le doudou

Après 8 mois, l'enfant prend conscience qu'il est un être à part entière, indépendant de ses parents. C'est sa première situation d'autonomie.

Il peut vivre l'absence de ses parents comme une véritable séparation avec des moments de solitude et de détresse. C'est pour cette raison que l'enfant va choisir un doudou.

L'objectif du doudou, reconnu comme objet transitionnel avec son odeur connue et familière, est de le rassurer et lui permettre de passer du monde qu'il connaît (sa famille) au monde extérieur qu'il va découvrir.

Au multi-accueil Pitchoun's, la place du doudou est particulièrement importante et privilégiée. Deux "ranges-doudous" sont à la disposition des enfants.

S'ils le souhaitent, ils le rangent à leur arrivée tout en sachant qu'ils peuvent le récupérer à tout instant. Cette possibilité permet de leur apporter du réconfort à certains moments difficiles de la journée.

Pendant les activités d'éveil et les repas, le personnel demande aux enfants de le ranger. S'ils ne sont pas en capacité de s'en séparer, ils n'en sont pas obligés.

Le personnel s'adapte aux besoins de chaque enfant afin de préserver son bien-être et ne pas se sentir seul.



L'objectif de l'équipe est de favoriser, stimuler la confiance en soi de chaque enfant, le préparer à devenir un adulte autonome responsable (prendre des décisions, faire des choix dans sa vie), afin qu'il assume les conséquences de ses choix et de ses actes. Et surtout que l'enfant soit épanoui.

F. Le jeu et les activités

Le jeu représente l'essentiel de la journée de l'enfant. Cette activité est indispensable car elle lui permet de se construire, de développer sa motricité, sa créativité et son imagination. Elle est indispensable à un bon développement physique et psychique. Il s'épanouit en stimulant ses cinq sens et surtout toutes les activités proposées doivent être une source de plaisir.

L'aménagement des locaux ainsi que les activités mises en place ou à disposition des enfants, permettent de favoriser l'égalité des sexes. Ainsi, que ce soit filles ou garçons, ils choisissent librement leur espace de jeux où la mixité des propositions est non genrée.

1. Les jeux libres

L'équipe a aménagé des espaces destinés aux jeux libres au sein du multi-accueil. Ils répondent aux besoins des enfants tout en veillant à leur sécurité. Les formations auxquelles a participé le personnel a permis de comprendre l'importance de ces coins jeux libres et d'imitations.

Un endroit spécifique a été créé pour les bébés dans leur salle de vie. Cet espace dispose d'une superficie assez importante afin qu'ils puissent commencer à prendre en compte leur autonomie en effectuant des activités motrices spontanées. Autour d'eux, les membres du personnel disposent des objets adaptés qu'ils vont pouvoir explorer à leur guise. C'est ce qu'on appelle la « motricité libre », adaptée de la méthode « Pikler-Loczy », qui consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit.

Le bébé est une personne ayant une énergie vitale qui va lui permettre de développer ses compétences.

Dans cette même salle, des jeux au sol sont à disposition des plus petits qui vont le motiver, l'encourager à se déplacer à quatre pattes, ramper, se mettre debout ou commencer à marcher. L'enfant peut facilement s'approprier ces jeux à son rythme et au gré de ses envies.



L'enfant n'a aucun besoin de l'intervention d'un adulte pour apprendre la maîtrise de son corps. Il est acteur de son développement, découvre son corps, apprend de lui-même et par lui-même, prend du plaisir, ce qui va lui permettre son développement moteur, intellectuel et affectif.

Dans la salle de vie des moyens/grands, l'équipe a aménagé des espaces de jeux afin que les enfants soient autonomes et acteurs de leurs activités : poupées, dînette, voitures/garages, lecture avec espace tapis et fauteuils.

Ainsi, chaque enfant peut passer d'un endroit à l'autre librement selon ses désirs et se forger sa personnalité en créant ses propres jeux d'imitation.



L'enfant sollicite le personnel dans l'initiative de ses jeux. Il est acteur de sa propre imagination. C'est là que se met également en place le « jeu symbolique » où il va commencer à faire semblant, imiter. Il va commencer à échanger, partager avec les autres : c'est la socialisation.

Une partie de cet espace est laissée libre de tout coin, permettant à l'enfant de pouvoir bouger à sa guise, faire du vélo, de la trottinette.

La motricité libre est encore là un aspect primordial à leur développement et à la connaissance de leur corps.



- * Les jeux de construction : ils développent la création, l'imagination, la coordination des mouvements, le contrôle du geste des enfants. Ils peuvent jouer seuls ou en groupe ;
- * Les marionnettes : elles permettent d'inventer des histoires et de favoriser l'imaginaire ;
- * Les déguisements : les enfants sont dans un processus d'imitation qui leur permet de s'évader du monde, de créer leur propre univers, leurs propres histoires.

Les jeux sont toujours rangés au même endroit afin que les enfants puissent construire leurs repères.

Ces temps de jeux libres :

- Favorisent l'éveil de l'enfant : il prend l'initiative du choix du jeu, développe son imagination et sa créativité. Il est acteur de ses propres choix ;
- Augmentent sa confiance en lui : l'absence de règles données par l'adulte offre à l'enfant une grande liberté et développe ses capacités à faire seul et à décider ;
- Développent sa persévérance face aux difficultés : l'enfant apprend à jouer et à partager avec les autres et à résoudre seul les conflits qui peuvent survenir. L'adulte intervient en cas de nécessité.

2. Les jeux d'éveil

Les puzzles, jeux d'encastrement, lotos, jeux de société, memory, perles améliorent le développement et la réflexion des enfants. Ils vont apprendre à jouer seuls ou en groupe, à développer leur concentration, leur patience.

3. Les activités semi-dirigées

Toutes les activités proposées aux enfants visent à favoriser leur développement affectif, cognitif, psychomoteur.

Dans la journée, des temps d'activités semi-dirigées dans la salle des repas, sont proposés aux enfants, sans jamais être imposés, selon leurs envies, afin de favoriser leur créativité, leur dextérité, leur motricité :

- * **Manipulation** : pâte à modeler, pâte à sel, cuisine, polystyrène à modeler, sable à modeler. Elle permet de connaître et de manipuler différentes textures. Elle favorise le toucher ;
- * **Transvasement** : semoule, bouchons, eau, papiers. Il permet à l'enfant de remplir un contenant et de le renverser ;
- * **Ateliers d'expression** : coloriage avec crayons gras, feutres, craies, peinture, gommettes. Ils permettent de laisser libre court à leur imagination et de favoriser la motricité fine pour permettre une meilleure dextérité de leurs doigts ;
- * **Parcours de motricité** : ils sont proposés aux enfants pour leur permettre de bouger, sauter, ramper. Ils favorisent la notion d'équilibre, de distance, permettent aux enfants de connaître, appréhender leur corps, repousser leurs limites.

4. Les livres

Les livres sont une source de plaisir pour les enfants. Ils nourrissent l'imaginaire. Ils sont attractifs par leurs formes, leurs couleurs. Un coin livres a été aménagé dans la salle des moyens/grands. Des fauteuils de couleurs, des poufs, des tapis sont disposés afin que les enfants en prennent possession à leur guise. Des livres sont rangés dans un meuble en libre accès et d'autres sur une étagère en hauteur, seulement manipulés par le personnel.



Des moments de temps calmes privilégiés sont partagés dans la journée avec le personnel. La structure possède également un kamishibai avec plusieurs histoires.

5. La musique, les chants et les comptines

La musique rythme la journée des enfants. Ces moments partagés avec eux sont toujours du plaisir. Chanter tous ensemble, stimuler le langage et les gestes par les jeux de doigts, découvrir son corps en dansant, manipuler des instruments de musique, procure de la joie et laisse une grande place à la spontanéité.

6. Les jeux extérieurs

La structure possède une cour extérieure abritée où les enfants passent la plupart de leur temps pendant les beaux jours.

Ils peuvent profiter d'une structure de motricité sur laquelle ils ont la possibilité de grimper, ramper, glisser, se cacher. Un sol amortissant permet de sécuriser le lieu.

Ils ont la possibilité de faire du vélo, de la voiture, jouer aux ballons, aux cerceaux.

Des tables et des chaises sont à disposition et permettent de prendre les repas ou faire des activités.

Des animations y sont proposées par le personnel : jeux d'eau, bulles, craies au sol, parcours de motricité, jeux d'encastrement...



G. Les sorties

Si la météo le permet et la disponibilité de l'équipe par rapport à l'encadrement est favorable, des sorties sont effectuées.

Nous avons la possibilité de faire des promenades pédestres ou en poussette, ou d'aller visiter certains lieux (fermes, centre de secours, pique-nique...).



Partir à la découverte du monde extérieur (nature, animaux) est bénéfique pour la socialisation des enfants. Ils peuvent observer tout ce qui les entoure en mettant différents sens en éveil : la vue, l'odorat, le toucher, l'ouïe.

H. Les festivités

Le multi-accueil organise en cours d'année plusieurs fêtes pour les enfants (anniversaires, Noël, semaine du goût, Semaine Nationale de la Petite Enfance...) et des rencontres avec les parents (fête des parents, fête de la musique, réunions à thèmes...).

Ces rencontres permettent, autour de moments de plaisirs, de partages, des échanges plus conviviaux entre parents et professionnelles, d'instaurer un lien et un climat de confiance en incluant les parents à la vie de la crèche et au quotidien de leur enfant.

Ce soutien à la parentalité est important afin que les parents comprennent qu'ils sont les premiers éducateurs de leur enfant et que les membres de l'équipe sont là, en continuité de leur rôle, pour les soutenir, les encourager, les écouter.



I. La bienveillance

Afin de travailler dans un climat calme, serein et de confiance, chaque membre du personnel met un point d'honneur à accueillir les parents et à s'occuper des enfants avec bienveillance. Tout cela se met en place par :

- Une écoute attentive, avec reformulation si nécessaire ;
- Une disponibilité ;
- Une communication adaptée (se mettre à hauteur des enfants, comme des parents, parler positivement, avec bienveillance) ;
- Une observation constante ;
- Supprimer les violences éducatives ordinaires ;
- Éviter les douces violences ;

- Parler doucement ;
- Expliquer (plutôt que de punir) ;
- Sécuriser ;
- Verbaliser.

***La bienveillance de ce public passe évidemment par le bien-être du personnel.
Pour que les enfants et les parents se sentent en confiance et en sécurité, le personnel doit d'abord se sentir apaisé dans son travail au quotidien.
C'est pourquoi une écoute, une communication, des échanges adaptés, un respect, une entraide entre chacune sont nécessaires chaque jour, ainsi que des temps d'échanges pédagogiques sur des périodes données.***



III. Le projet social et le développement durable

A. Environnement géographique et social

Le multi-accueil Pitchoun's est situé à Contrexéville, petite ville rurale thermale réputée de la plaine des Vosges de 3222 habitants (au 1^{er} janvier 2021).

C'est une ville d'eau, ville verte, qui offre un cadre de vie agréable reconnu par le label « ville fleurie *** » et où différentes activités touristiques, sportives et de détente sont possibles, en particulier autour des lacs de la Folie.

Le parc thermal est localisé au cœur de la station avec un site de 4 hectares d'espaces florissant et naturel.

À la suite de la réforme sur les intercommunalités, les villes de Contrexéville et Vittel créent la Communauté de communes Terre d'Eau en 2010, qui compte désormais 45 communes.



La cité peut s'enorgueillir de ses équipements touristiques, sportifs, éducatifs et culturels dont peut bénéficier le multi-accueil.

Ainsi, Contrexéville possède :

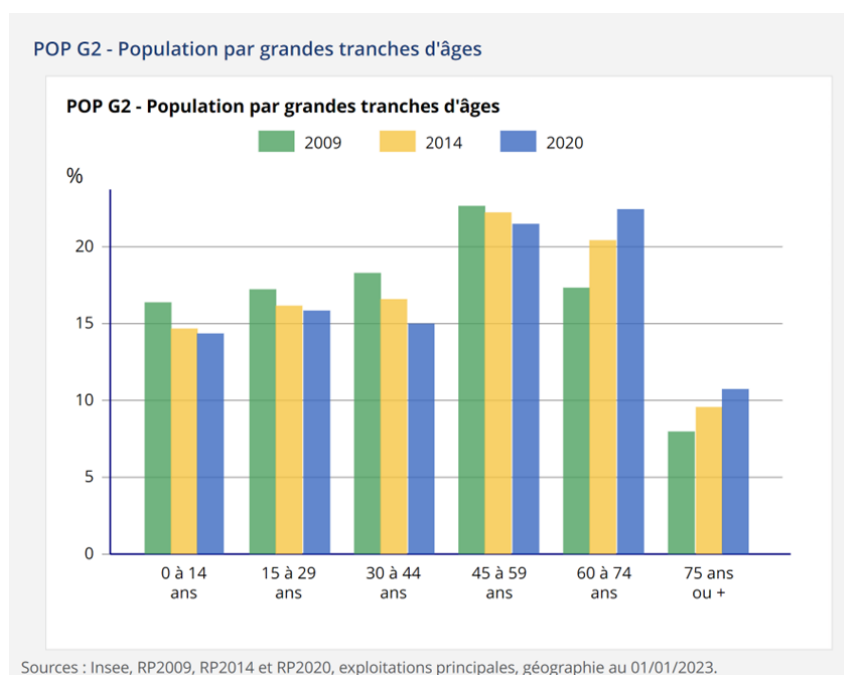
- Un complexe sportif, un gymnase, un plateau multisports
- Un centre thermo-ludique
- Une maison de l'enfance avec un multi-accueil (0 - 3 ans) « Pitchoun's » et un accueil de loisirs (3 - 6ans) « Pirouette »
- Une école maternelle et une école élémentaire
- Un espace culturel « Andrée-Chedid »
- L'espace Stanislas (expositions, concerts...)
- Un centre social « la Toupie »
- Un parc thermal et des forêts alentours avec des circuits pédestres et cyclistes
- Une base de loisirs sur le site des lacs de la Folie : plan d'eau de 12 hectares et nombreuses activités de plein air
- Une piscine de plein air gratuite
- Deux jardins d'enfants
- Une médiathèque municipale
- Un citystade porté par le CMJ (*Conseil Municipal des Jeunes*)

B. Environnement économique

1. Quelques chiffres

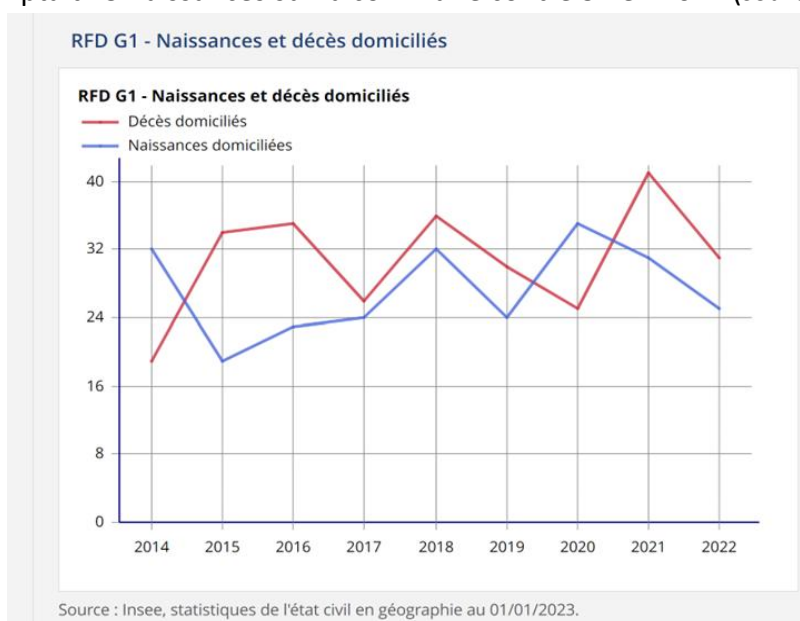
La population est en diminution depuis plusieurs années sur la commune, sauf pour la tranche d'âge des séniors qui augmente.

La part des 0/14 ans est plutôt stagnante (14,4% en 2020).



Le nombre de familles avec enfants a également diminué depuis plusieurs années, et on retrouve une majorité de familles avec un seul enfant (20,8% en 2020).

En 2022, on comptait 25 naissances sur la commune contre 32 en 2014 (source INSEE 2023).



2. Emploi et contexte économique des familles

Contrexéville compte 8 entreprises dans la construction, 9 entreprises industrielles, 102 entreprises commerciales, de transports et de services divers, 17 entreprises concernant l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale (*chiffres INSEE fin 2021*).

L'usine d'embouteillage Nestlé, située sur la commune, est le principal employeur de la ville ;

L'obtention en 2021 de l'agrément rhumatologie permet de « booster » l'offre en termes de thermalisme avec des chiffres en nette augmentation en 2023. Le développement de la zone d'activité commerciale de l'ex BA 902, en 2019, a également permis la création de nombreux emplois.

On constate une diminution du taux de chômage entre 2014 et 2020 :

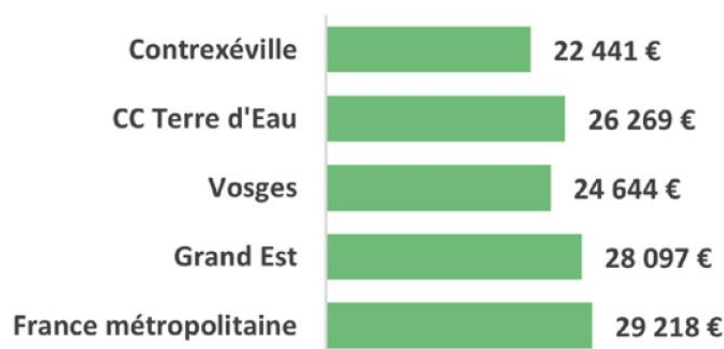
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	291	324	237
Taux de chômage en %	18,6	22,2	17,8
Taux de chômage des 15 à 24 ans	34,8	41,0	29,4
Taux de chômage des 25 à 54 ans	16,4	20,9	15,8
Taux de chômage des 55 à 64 ans	15,6	14,6	16,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Le revenu annuel moyen des ménages est de 22 441 € pour Contrexéville, contre une moyenne départementale de 24 644 €. La présence de foyers aux revenus modestes implique des besoins d'accompagnement des services publics plus marqués pour une partie de la population.

REVENU MOYEN ANNUEL DÉCLARÉ :



3. Thermalisme et tourisme

La création de la station thermale date de 1760 et appartient à la commune de Contrexéville. Le thermalisme a une place importante pour la ville. De nombreux curistes y sont accueillis chaque année, séduits par ses prestations, son charme et son architecture.

Couplés à la consommation d'eau minérale des sources thermales, les thermes proposent des cures médicalisées, de rhumatologie, ainsi que des soins de détente et de beauté, principalement centrés sur l'aide à la minceur et la remise en forme.

Par décret du 30 mars 2015, la commune a reçu le label d'excellence "Station classée de tourisme".



4. Commerces

Des instituts de beauté et salons de coiffure, en passant, par une bijouterie, des bars, pharmacies, garages automobiles, épiceries et moyennes et grandes surfaces, Contrexéville dispose sur son territoire de 136 commerces, tous domaines confondus. En septembre, durant la fête de l'automne, un marché du terroir et de l'artisanat est organisé sous la galerie thermale.

5. L'agriculture

L'agriculture fait également partie de l'économie locale avec ses fermes biologiques. L'économie tire parti d'un environnement rural et forestier. L'agriculture y a sa place, organisée pour ne pas polluer la richesse souterraine que constitue le gisement d'eau minérale.

La commune met un point d'honneur à l'entretien et à la valorisation de son patrimoine végétal contribuant ainsi à l'embellissement du cadre de vie des Contrexévillois.

6. L'Enfance

La politique enfance/éducation a une place importante dans la vie de la commune : elle intègre de nombreuses structures et services dans ce domaine.

On y trouve :

- * Un lycée professionnel ;
- * Un collège ;
- * Une école élémentaire qui accueille environ 197 élèves sur l'année 2022/2023 ;
- * Une école maternelle qui accueille environ 97 élèves sur l'année 2022/2023.

La commune gère la partie périscolaire-extrascolaire de l'école élémentaire, de l'école maternelle, les transports, la restauration et la petite enfance. C'est d'ailleurs le service le plus important de la commune en termes d'emploi : 34 agents œuvrent au quotidien pour ce service.

La politique de la ville est marquée par une volonté forte d'accueil qualitatif de l'enfant dans toutes ses tranches d'âges.

Ainsi, la commune a développé un Projet Éducatif de Territoire (3 - 12 ans) visant le développement de la coéducation dans le respect des besoins des enfants.

De même, Contrexéville est signataire, et partie prenante, à l'échelle intercommunale, de la Convention Territoriale Globale. Elle veille notamment à l'articulation et au développement des différents services aux familles sur le territoire dont les services de la toute petite enfance.

On y trouve également le centre social « la Toupie » qui accompagne les familles et les jeunes. Il offre un espace d'accueil, d'écoute et d'animation ouvert à tous, sans distinction d'origine sociale ou culturelle, d'âge ou de catégorie socio-professionnelle. C'est un outil de solidarité et de citoyenneté porté par les habitants de la commune et de ses environs. Il dispose de 3 pôles : un pôle famille, un pôle jeunesse et un pôle animation de la vie sociale locale.

C. Historique

Le multi-accueil Pitchoun's a été créé en 1987 sous forme de halte-garderie accueillant d'abord 12 enfants, située à l'intérieur de la résidence Vincenot.

Il a évolué au fil des années jusqu'à ce que le conseil municipal décide de construire une maison de l'enfance et de confier la gestion à l'association « Relais ».

Le multi-accueil a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de cette nouvelle structure en 2007 pour un agrément de 20 places.

Il est juxtaposé à l'accueil périscolaire Pirouette pour les enfants âgés de 3 à 6 ans. À l'étage se trouve la restauration scolaire pour les enfants de la maternelle.

Depuis janvier 2014, sa gestion a été reprise par la commune de Contrexéville.

En 2019, à la suite d'une demande importante des familles, et ce, malgré une diminution de la population, l'agrément est passé à 22 places.

Malgré les mouvements de population de ces dernières années, le multi-accueil Pitchoun's continue de fonctionner avec des demandes d'inscriptions toujours renouvelées, et ceci grâce en partie aux familles des villages alentours qui viennent travailler sur la commune, ou simplement par manque de moyens de gardes. Cela permet à la ville de Contrexéville de rester ouverte sur l'extérieur.

D. Relations avec les organismes extérieurs

Le multi-accueil ne pourrait exister sans ses partenaires privilégiés. Ils assurent la pérennité des relations établies.

1. La PMI

La Protection Maternelle et Infantile : elle représente le président du conseil départemental et donne l'autorisation à un établissement d'accueil de jeunes enfants d'obtenir un agrément, sous condition d'obéir à des règles précises.

Le service de PMI garantit un suivi et un contrôle une fois par an de la structure en matière de sécurité, d'hygiène et des conditions d'accueil et vérifie que leurs aménagements répondent aux objectifs et aux conditions définis par la loi, compte-tenu de l'âge et des besoins des enfants.

Les services de PMI sont à l'écoute des besoins des structures et sont de bons conseils quant aux différents protocoles à mettre en place.

La PMI c'est aussi la collaboration avec la puéricultrice de secteur, qui par ses visites au sein des familles, et lorsqu'elle juge qu'il est nécessaire pour un enfant de se socialiser ou d'intégrer une collectivité, fait une demande d'inscription au sein de la structure. Elle accompagne les familles dans cette démarche. La plupart du temps, un contrat occasionnel ou sur les mercredis est établi.

Elle fait ensuite un suivi régulier de ces enfants accueillis au sein du multi-accueil afin d'en constater les bénéfices.

2. La CAF

La Caisse d'Allocations Familiales : elle participe au financement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle verse une aide aux gestionnaires des EAJE, la PSU (*Prestation de Service Unique*), destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement pour chacun des enfants accueillis.

C'est un barème national, calculé sur une base horaire en fonction des ressources des familles et en fonction du nombre d'enfants à charge. Les barèmes sont révisables chaque année.

Les objectifs de la PSU :

- Favoriser la mixité sociale et l'accessibilité à tous ;
- Mieux répondre à la diversification des besoins des familles due à la modification des rythmes de travail ;
- Accompagner le développement des services multi-accueils et soutenir les halte-garderies ;
- Améliorer le taux d'occupation des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle accorde également des subventions à hauteur de 80% suivant certains projets et besoins élaborés par la structure.

3. La médiathèque André-Malraux

Un partenariat a été mis en place avec la médiathèque municipale. Tous les 15 jours, selon l'effectif encadrant, un petit groupe d'enfants s'y rend.

Ils sont libres de consulter les livres mis à leur disposition. Un espace a été spécialement aménagé pour eux. À leur demande, une auxiliaire leur lit l'histoire qu'ils désirent.

Une animatrice, selon ses disponibilités, raconte une histoire animée aux enfants.

Ils ont la possibilité d'emprunter un certain nombre de livres afin de pouvoir les relire à la crèche. Ils sont rapportés à chaque visite.



4. L'école maternelle

Sur plusieurs dates du mois de juin et juillet, grâce au système d'échange mis en place depuis plusieurs années avec la directrice de l'école maternelle, des groupes d'enfants partent à la découverte des classes des petits et de leurs futurs professeurs des écoles pendant une matinée. Cela leur permet de s'adapter à leur nouveau lieu de vie et à un changement de rythme.

Les enfants peuvent alors concrétiser les idées de ce nouvel environnement. Un dialogue entre l'auxiliaire et les enfants se crée pour les rassurer.

Un échange est également mis en place avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle pour l'accueil d'enfants en difficultés, ce qui permet de faire évoluer la scolarisation des enfants tout en gardant un mode de garde collectif.

5. Le collectif petite enfance

Il s'agit d'un regroupement de plusieurs partenaires de la petite enfance de la plaine des Vosges, créé en 2004 : multi-accueils, halte-garderies, RAM (*Relais d'Assistant.e.s Maternel.le.s*), CAF, MSA (*Mutualité Sociale Agricole*), MSVS (*Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale*), MFR (*Maison Familiale et Rurale*), CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*), centre social, MECS (*Maison d'Enfants à Caractère Social*).

Il permet de valoriser le travail collectif par l'échange de temps forts avec la création en 2009 de la première « Fête du jeu ». Elle a lieu chaque année au mois de mai ou juin dans un espace ouvert de verdure. Le principal objectif de cette manifestation est de développer la pratique du jeu dans les familles, de renforcer le lien parents-enfants en s'amusant et en partageant des activités ludiques tout en inculquant certains principes de la vie quotidienne, comme l'écologie, l'environnement, le respect de la planète.



Il s'agit également de renforcer la collaboration et les échanges entre les structures qui œuvrent pour la petite enfance, ainsi que développer la pratique du jeu chez les assistantes maternelles.

Chaque année, un thème différent est proposé (le recyclage, l'alimentation, l'eau, le vent, l'éveil des sens) et chaque structure participante propose, invente et réalise des ateliers variés et originaux.

Divers intervenants extérieurs sont également sollicités (ferme pédagogique, producteurs bio, groupes musicaux, jeux d'aventures...).

6. Le RPE : Relais Petite Enfance

Les assistantes maternelles intègrent les locaux de la maison de l'enfance, côté périscolaire, tous les jeudis matin en compagnie de leur animatrice.

Afin de permettre des échanges et la socialisation entre les différents personnels et les enfants, nous organisons des rencontres un jeudi matin pendant les vacances scolaires. Différents ateliers sont proposés en fonction d'un thème choisi.

Nous préparons également des ateliers en commun sur l'ensemble de la maison de l'enfance lors de la Semaine Nationale de la Petite Enfance.

Ces rencontres sont enrichissantes pour chacun et permettent le décroisement des assistantes maternelles.



7. Le CEDEM : Centre des expressions musicales

Élisabeth Breusch, dumiste, (*diplôme universitaire Bac+3 qui forme des musiciens intervenants, pour animer des projets éducatifs et culturels en musique*), se joint aux enfants pour leur faire découvrir de nouvelles chansons et différents instruments de musique, une fois par semaine entre novembre et mars. Elle fait partie du CEDEM (*Centre des Expressions Musicales de Contrexéville*). Son intervention permet aux enfants de découvrir des chansons que le personnel ne chante pas habituellement.

Pour clôturer cet éveil musical, nous profitons de la fête de la musique pour organiser une fête de fin d'année.

8. Le centre de loisirs/périscolaire Pirouette

Le multi-accueil est en lien direct avec le personnel du centre de loisirs Pirouette.

En effet, grâce aux locaux juxtaposés aux nôtres au sein de la maison de l'enfance, le personnel complète son temps de travail en période scolaire sur des temps de présence au multi-accueil, le matin et en début d'après-midi.

C'est un avantage important qui nous permet d'avoir une personne encadrante en surplus et d'effectuer d'autres activités ou des sorties.

A l'occasion de certaines animations (fête de Noël, de la musique...), nous les invitons avec les enfants, à partager ce moment de convivialité et déguster le goûter.

De leur côté, lorsque les membres de Pirouette préparent des animations pendant les vacances ou invitent des intervenants, elles nous y convient.

De plus, grâce à la proximité des locaux, les enfants du multi-accueil profitent très régulièrement de leur espace. Cela permet de créer une passerelle, étant donné qu'ils y auront accès dès leur scolarisation.



9. Ô' Sport

Selon les possibilités d'encadrement, l'association Ô' Sport reçoit un groupe d'enfants une fois tous les 15 jours le matin.

Nous avons la possibilité de nous y rendre à pied.

Le cadre permet aux enfants un changement d'environnement. Du matériel adapté est mis à leur disposition.

Ils ont alors la possibilité de bouger, courir, sauter, se mouvoir selon leurs envies. La motricité libre est, là encore, un point fort à poursuivre à cet âge-là. Les enfants sont à la découverte de leur corps et de ses possibilités. Ils vont alors prendre confiance en eux et acquérir un meilleur équilibre.

E. La place des familles et leur participation

Les familles ont une place privilégiée au sein de la structure.

Dès le premier accueil, la directrice porte une écoute attentive à leurs demandes et établit le premier lien qui va permettre à l'enfant et à sa famille d'acquérir la confiance nécessaire pour un suivi de qualité.

Au quotidien, l'ensemble de l'équipe invite les parents à rentrer dans la structure, en mettant des sur-chaussures. Ce qui leur permet une séparation sereine avec leur enfant.

Chaque membre de l'équipe accueille les parents et son enfant individuellement et prend le temps, que ce soit à l'arrivée et au départ, d'effectuer des transmissions de qualité, de permettre un échange et une écoute attentive sur les besoins de l'enfant afin d'assurer la continuité entre la maison et la crèche.

Le fait de se sentir écoutés, va permettre aux parents de consolider la confiance qu'ils ont en la structure.

Les transmissions de la journée se font à partir de différents supports, sachant que le dialogue est toujours privilégié :

- Cahiers de vie des bébés où le personnel note les anecdotes et le suivi au quotidien ;
- Classeur de transmissions ;
- Tableau blanc où sont notés les activités de la journée, les menus.

Les parents sont invités à appeler le multi-accueil à tout moment de la journée en cas de nécessité ou pour s'informer de la journée, du comportement de leur enfant.

Les informations sont données aux parents par différents moyens :

- Lors de l'adaptation ;
- Au quotidien par le personnel de la structure ;
- À l'accueil ;
- Lors des réunions d'information ;
- Flyers, affiches ;
- Téléphone, mail ;
- Site de la ville de Contrexéville : www.ville-contrexeville.fr
- Tableau d'affichage ;
- Site monenfant.fr de la CAF.

Les parents sont régulièrement invités à participer à la vie et aux fêtes de la structure et s'investissent volontiers : carnaval, Semaine Nationale de la Petite Enfance, fête des parents, fête de la musique, pique-niques, fête de Noël, sorties diverses.

Dans le cadre de promenades à pieds ou de sorties en bus, ils sont également invités et encadrent leur enfant.



F. L'accueil des enfants dont les parents sont inscrits dans des parcours de réinsertion

Le projet social fait référence aux articles L.214-2 et L.214-7, du code de l'action sociale et des familles :

Article L.214-2

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

Article L.214-7

Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité, ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Pour cela, le multi-accueil propose à ces familles en difficultés ou en réinsertion, des places selon leurs besoins spécifiques, sans aucune discrimination, en fonction des disponibilités restantes.

La PMI (*Protection Maternelle et Infantile*) qui est généralement en lien avec elles, est parfois susceptible de nous contacter si elle juge qu'un enfant a besoin de se socialiser en collectivité ou simplement si la famille a besoin de se soulager quelques temps.

La structure est ouverte à un public diversifié de manière que les enfants accueillis reflètent la mixité sociale de la commune de Contrexéville.

Chaque famille est accueillie individuellement. L'équipe porte une écoute attentive à leurs demandes.

G. Démarche de développement durable

Le développement durable, selon l'INSEE, « est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (*Mme Gro Harlem Brundtland, première ministre norvégienne, 1987*).

Le multi-accueil évolue régulièrement en prenant en compte les besoins de développement durable qui incombent à chacun de nous.

La structure, soutenue par la collectivité, met en œuvre différentes actions qui permettent un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

1. Le tri sélectif

Le multi-accueil a mis en place différentes méthodes de tri, en collaboration avec la mairie : déchets recyclables, bio déchets, tri des bouchons. Le personnel inculque ces actions et valeurs aux enfants après les repas en séparant ces déchets dans des cuvettes prévues à cet effet. Les poubelles de tri sont communes à tous les services de la maison de l'enfance ;

2. Fournisseurs de proximité

Pour la préparation et livraison des repas des enfants, la mairie a choisi Élior comme prestataire de service. Il a été convenu de se fournir régulièrement auprès de producteur locaux (fruits et légumes...), ainsi que mettre en place un repas végétarien par semaine. De même, les courses sont régulièrement faites auprès des commerces de proximité de la commune.

3. Produits d'entretien

Les produits d'entretien sont mutualisés pour chaque service de la commune, dont la maison de l'enfance. Ils ont été choisis chez un fournisseur éco labellisé.

De plus, le multi-accueil a investi dans un appareil de désinfection à vapeur, qui est utilisable sur le matériel, les meubles, les jouets, le sol. De cette manière, moins de produits nocifs sont utilisés. Une armoire de désinfection à l'ozone a également été achetée par subvention de la CAF et permet la désinfection des jeux et jouets, ainsi que toutes les matières en tissu.

4. Les déplacements

Lors des sorties de proximité (médiathèque, complexe sportif, promenades...), les déplacements se font à pied. Les demandes de bus ou de transports se font en cas de sorties exceptionnelles sur l'extérieur.

5. Économies d'énergie

L'ensemble du personnel est sensibilisé et investi au quotidien sur les économies d'énergie. Pour cela, les lumières de chaque pièce non utilisée sont éteintes. Il en est de même pour les radiateurs qui sont éteints chaque soir.

CONCLUSION

Notre projet d'établissement a été construit avec la sensibilité de l'équipe. Nous travaillons toujours en sachant que chaque enfant est unique, issu d'une histoire, d'un environnement social et culturel qui lui est propre. Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et nous sommes présents pour les aider à permettre à leur enfant de se socialiser, d'avancer vers l'autonomie, de développer sa personnalité.

Pour que l'équipe avance vers les objectifs que nous nous sommes fixés, il faut des dialogues, des débats, des formations, ne pas rester sur nos préjugés et savoir se remettre en question.

L'équipe s'inspire du livre : "l'explorateur nu" de Jean Epstein pour mettre en pratique ses méthodes de travail.

« L'enfant existe par le jeu.

Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue.

D'une part, à travers le plaisir qu'il éprouve à essayer ; d'autre part, à travers son environnement.

Il nous revient donc, à nous adultes, d'aménager un espace suffisamment riche, varié et souple autour de lui, pour qu'il puisse y pratiquer à son rythme ses propres jeux. »

– Jean Epstein –



ANNEXES

Domaine : SERVICES A LA
POPULATION
Famille : Education et
animation

ÉDUCATRICE / ÉDUCATEUR DE JEUNES
ENFANTS

FICHE METIER

Autre(s) dénomination(s) possible(s) du métier :

Responsable adjoint-e pédagogique d'établissement d'accueil de jeunes enfants,
Responsable adjoint-e d'établissement d'accueil de jeunes enfants
Directrice / directeur d'établissement et service d'accueil des enfants de moins de six ans
(d'une capacité inférieure ou égale à quarante places)

MISSIONS

Concevoir et mettre en œuvre les projets pédagogiques et coordonner les projets d'activités qui en découlent.

Accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant (soutien à la parentalité).

ACTIVITÉS

ELABORER DES PROJETS PÉDAGOGIQUES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Conduire des projets pédagogiques en lien avec le projet éducatif et en équipe Connaître le projet éducatif, le projet social et le règlement intérieur Créer les conditions propices à la construction d'un projet et appliquer les techniques et méthodes relatives à la conduite de projet Savoir animer une équipe projet</p>	Maitrise
<p>Situer sa fonction et ses missions éducatives dans la structure et auprès des partenaires internes et externes Connaître les évolutions du cadre réglementaire des politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse Connaître les acteurs intervenants auprès de l'enfance</p>	Opérationnel
<p>Évaluer le déroulement et les résultats des activités menées dans le cadre des projets Connaître les techniques et process d'évaluation Connaître les techniques rédactionnelles liées à l'élaboration de compte rendu, de bilan et de rapport</p>	Maitrise

GÉRER LA RELATION PARENTALE ET SOUTENIR LES PARENTS

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Accueillir l'enfant et sa famille S'adapter à la diversité sociale et culturelle des jeunes Connaître les techniques d'accueil, de gestion de conflit,...</p>	Maitrise
<p>Conduire des entretiens avec les familles pour concevoir des projets spécifiques à l'enfant Savoir définir les missions et rôles des différents acteurs d'un projet, construire un cahier des charges Connaître les techniques d'entretien Savoir écouter et laisser s'exprimer les autres Être en mesure d'adopter une distance dans ses propres représentations sociales et éducatives</p>	Expert
<p>Organiser et gérer le lien avec les partenaires Connaître les acteurs de la protection de l'enfance Connaître les dispositifs contractuels institutionnels</p>	Maitrise
<p>Animer des réunions</p>	Maitrise

<p>Connaître les méthodes et techniques de préparation et d'animation de réunion</p> <p>Savoir utiliser des techniques et outils de communication, des outils bureautiques</p> <p>Savoir synthétiser les informations et les prioriser</p>	
ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	
COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Organiser et animer un atelier éducatif, un point «jeux et jouets»</p> <p>Connaître les besoins et les rythmes des enfants</p> <p>Connaître les méthodes éducatives innovantes</p>	Expert
<p>Développer et animer des activités manuelles et artistiques, culturelles et d'éveil</p> <p>Connaître les techniques artistiques de base</p> <p>Connaître des activités d'éveil, sportives, culturelles et artistiques</p> <p>Planifier des temps d'animation en respectant les rythmes des publics</p> <p>Connaître les méthodes pédagogiques adaptées aux enfants</p>	Expert
<p>Gérer le matériel nécessaire aux activités : choix, commande et maintenance</p> <p>Connaître les techniques d'achat et les règles en vigueur dans la collectivité</p> <p>Savoir faire preuve d'autonomie</p> <p>Connaître et utiliser des méthodes d'approvisionnement et de gestion des stocks</p>	Maitrise
PARTICIPER AUX SOINS D'HYGIÈNE, DE CONFORT ET DE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS	
COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Analyser les besoins (affectifs, sociaux, physiques) des enfants</p> <p>Connaître les étapes du développement psychomoteur et psycho affectif des enfants</p>	Maitrise
<p>Créer et instaurer les conditions de bien être individuel et collectif</p> <p>Connaître les techniques et pratiques de contact relationnel</p> <p>Connaître les facteurs d'ambiance et d'esthétisme spatial</p> <p>Connaître les règles de base en diététique et hygiène alimentaire</p>	Expert
<p>Repérer les signes d'appel, de mal-être physique ou psychique et informer le responsable de la structure</p> <p>Connaître et appliquer les techniques d'analyse et d'observation</p> <p>Savoir repérer les signes de maltraitance</p> <p>Connaître les différents manifestations du mal-être : anxiété, agressivité, violence, état dépressif</p>	Expert

COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Travailler, partager et échanger avec l'équipe sur l'activité, le projet éducatif Etre force de proposition Savoir écouter et laisser s'exprimer les autres. savoir prendre la parole pour exprimer ses idées, ses propositions d'amélioration dans son activité. Connaître les objectifs communs. Connaître et appliquer les procédures de circulation d'information Savoir transmettre ses connaissances théoriques, pratiques et relationnelles</p>	Maitrise
<p>Veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants Connaître et appliquer les règles et consignes de sécurité relatives aux enfants Connaître et appliquer les procédures et services d'urgence Connaître et appliquer les gestes de 1er secours</p>	Opérationne I
<p>Transmettre son savoir et son savoir faire Connaître et appliquer les règles de l'art de son métier Savoir faire preuve de pédagogie</p>	Opérationne I
<p>Optimiser les ressources Connaître les enjeux et limites des services publics (respect de l'environnement, bonne utilisation des deniers publics...) Savoir maîtriser, à son niveau, les dépenses et les frais généraux (réduction des gaspillages, dématérialisation, bon usage du matériel, démarche écoresponsable...)</p>	Notions
<p>Avoir une attitude bienveillante Appliquer et utiliser un langage approprié et adopter un comportement adapté</p>	Opérationne I
<p>Rendre compte de son activité à sa hiérarchie. Connaître les techniques d'expression écrite ou orale Connaître les supports de suivi de l'activité</p>	Maitrise

LÉGENDE DE L'ÉCHELLE DE POSITIONNEMENT
<p>Notions Le collaborateur doit disposer des connaissances de base, être capable de les appliquer dans des situations simples ou standardisées sous contrôle.</p>
<p>Opérationnel Le collaborateur doit disposer de connaissances générales, être capable d'exécuter des opérations variées dans des situations courantes de manière autonome et savoir repérer les dysfonctionnements.</p>
<p>Maitrise Le collaborateur doit disposer de connaissances approfondies, d'être capable d'analyser et de mettre en œuvre la compétence de manière régulière de façon autonome, même dans des situations inhabituelles, de maîtriser le système et l'adapter au besoin, conseiller les autres agents.</p>
<p>Expert Le collaborateur doit être une référence au sein de l'organisation et/ou du service dans le domaine considéré, doit savoir agir dans une situation complexe, être capable d'interpréter, de faire évoluer le système et de le transmettre. L'agent doit faire preuve de créativité, former d'autres agents.</p>

DIPLÔMES / QUALIFICATIONS NÉCESSAIRES

Niveau de diplôme : Bac + 2

Observations : Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Minimal : éducateur de jeunes enfants

Maximal : éducateur principal de jeunes enfants

CONDITIONS DE TRAVAIL

CARACTÉRISTIQUES RELATIONNELLES

Travail en autonomie (seul)

Travail en équipe

Travail au contact du public

DÉPLACEMENTS :

Rythme : Court : quelques heures par mois

Permis de conduire :

Observations :

AUTORISATIONS ET HABILITATIONS :

NON

Autorisations de conduite :

Habilitation électrique :

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Gants (chimique, de manutention ...)
- Vêtement haute visibilité

Domaine : SERVICES A LA
POPULATION
Famille : Education et
animation

ASSISTANTE / ASSISTANT ÉDUCATIF-VE
PETITE ENFANCE / AUXILIAIRE DE
PUERICULTURE

FICHE METIER

Autre(s) dénomination(s) possible(s) du métier :

Assistante/Assistant petite enfance, Assistante/Assistant maternel-le en crèche familiale,
Auxiliaire de puériculture

MISSIONS

Organiser et effectuer l'accueil et les activités contribuant au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure.

ACTIVITÉS

ACCUEILLIR DES ENFANTS, DES PARENTS OU SUBSTITUTS PARENTAUX

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
Établir une relation de confiance avec la famille par une communication quotidienne Connaître et appliquer les procédures d'accueil définies en interne Maîtriser les techniques d'écoute active, de communication et d'observation	Expert
Prendre en compte et respecter la situation des familles Avoir des notions de réglementation en matière d'autorité parentale Connaître les spécificités sociales et culturelles des familles	Maitrise
Participer à la socialisation de l'enfant dans le respect de son individualité Avoir des notions de psychologie de l'enfant Connaître le développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans	Maitrise

CRÉER ET METTRE EN OEUVRE DES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
Répondre aux besoins alimentaires, affectifs et physiques de l'enfant Connaître les principes d'hygiène corporelle Connaître les règles de base en diététique et hygiène alimentaire Savoir utiliser et stocker les produits de soins Avoir des notions de physiologie et psychomotricité	Maitrise
Identifier les signes de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter la famille et les services compétents Connaître les maladies infantiles, leurs symptômes et les signaux d'alerte Connaître les dispositifs d'urgence et les conduites à tenir	Maitrise

AIDER L'ENFANT DANS L'ACQUISITION DE SON AUTONOMIE

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
Aider l'enfant à acquérir des gestes et des comportements autonomes Avoir des notions de physiologie et de motricité Avoir des notions d'ergonomie spécifiques aux lieux d'accueil de l'enfant	Opérationnel
Adopter des attitudes éducatives conformes au projet pédagogique Connaître son rôle et savoir analyser ses pratiques professionnelles	Opérationnel

ELABORER ET METTRE EN OEUVRE DES PROJETS D'ACTIVITÉS DES ENFANTS

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression Connaître le projet éducatif et pédagogique de l'établissement, les projets éducatifs parentaux Avoir des notions sur les techniques d'animation de jeunes enfants	Maitrise

Maîtriser quelques techniques artistiques, manuelles, ludiques	
Réguler les interactions entre les enfants Maîtriser les techniques de régulation et de résolution de conflits	Maitrise

COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
Travailler, partager et échanger avec l'équipe sur l'activité, le projet d'établissement Etre force de proposition Savoir écouter et laisser s'exprimer les autres. savoir prendre la parole pour exprimer ses idées, ses propositions d'amélioration dans son activité. Connaître les objectifs communs. Connaître et appliquer les procédures de circulation d'information Savoir transmettre ses connaissances théoriques, pratiques et relationnelles	Opérationne I
Transmettre son savoir et son savoir faire Connaître et appliquer les règles de l'art de son métier Savoir faire preuve de pédagogie	Opérationne I
Rendre compte de son activité à sa hiérarchie Connaître les techniques d'expression écrite ou orale Connaître les supports de suivi de l'activité	Maitrise
Avoir une attitude bienveillante Appliquer et utiliser un langage approprié et adopter un comportement adapté.	Opérationne I
Veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants Connaître et appliquer les règles et consignes de sécurité relatives aux enfants Connaître et appliquer les procédures et services d'urgence Connaître et appliquer les gestes de 1er secours	Opérationne I

LÉGENDE DE L'ÉCHELLE DE POSITIONNEMENT
Notions Le collaborateur doit disposer des connaissances de base , être capable de les appliquer dans des situations simples ou standardisées sous contrôle .
Opérationnel Le collaborateur doit disposer de connaissances générales , être capable d'exécuter des opérations variées dans des situations courantes de manière autonome et savoir repérer les dysfonctionnements.
Maitrise Le collaborateur doit disposer de connaissances approfondies , d'être capable d'analyser et de mettre en œuvre la compétence de manière régulière de façon autonome , même dans des situations inhabituelles, de maîtriser le système et l'adapter au besoin, conseiller les autres agents .
Expert Le collaborateur doit être une référence au sein de l'organisation et/ou du service dans le domaine considéré, doit savoir agir dans une situation complexe , être capable d'interpréter, de faire évoluer le système et de le transmettre . L'agent doit faire preuve de créativité, former d'autres agents .

DIPLÔMES / QUALIFICATIONS NÉCESSAIRES

Niveau de diplôme : BEP ou CAP

Observations : Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Minimal : auxiliaire de puériculture de 1ère classe

Maximal : auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

CONDITIONS DE TRAVAIL

CARACTÉRISTIQUES RELATIONNELLES

Travail en autonomie (seul)

Travail en équipe

Travail au contact du public

DÉPLACEMENTS :

Rythme : Rare : quelques heures par an

Permis de conduire :

Observations :

AUTORISATIONS ET HABILITATIONS :

NON

Autorisations de conduite :

Habilitation électrique :

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Gants (chimique, de manutention ...)
- Ceinture de sécurité (trajets et déplacements en voiture ...)
- Chaussures antidérapantes

Domaine : INTERVENTIONS
TECHNIQUES

Famille : Entretien et services
généraux

CHARGÉE / CHARGÉ DE PROPRIÉTÉ DES
LOCAUX

FICHE METIER

Autre(s) dénomination(s) possible(s) du métier :

Agent de propreté des locaux, Agent d'entretien polyvalent, Nettoyeuse/Nettoyeur de locaux, Nettoyeuse/Nettoyeur polyvalent-e, Lingère, linge

MISSIONS

Effectuer le nettoyage et l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité.

ACTIVITÉS

NETTOYER LES LOCAUX ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OU SPÉCIALISÉS

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Maîtriser et choisir les techniques de nettoyage adaptées aux locaux à entretenir Connaître les différentes techniques de nettoyage (aspirer, balayer, laver, dépoussiérer,) Connaître les locaux de la collectivité Connaître les règles d'hygiène spécifiques aux locaux nettoyés</p>	Expert
<p>Appliquer les conditions d'utilisation des produits de nettoyage Connaître les procédures d'utilisation des produits alcalins et acides, des produits non polluants</p>	Expert
<p>Utiliser l'ensemble des moyens matériels mis à disposition en adaptant les gestes et postures du corps et veiller à leur entretien Connaître les moyens matériels et leurs procédures d'utilisation et d'entretien</p>	Expert

TRIER ET ÉVACUER DES DÉCHETS COURANTS

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Appliquer les procédures de tri des déchets mis en place au sein de la collectivité Connaître les procédures de tri établies en interne</p>	Maitrise

CONTRÔLER L'ÉTAT DE PROPRIÉTÉ DES LOCAUX

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Appliquer les procédures de contrôle et alerter sur les dysfonctionnements Connaître les procédures de contrôle établies en interne</p>	Expert

LAVER, REPASSER ET ENTREtenir LE LINGE ET LES VÊTEMENTS

COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Maîtriser et choisir les techniques de nettoyage adaptées au linge à entretenir Connaître les techniques de lavage en machine, de repassage, de nettoyage sans produit</p>	Maitrise

COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
COMPÉTENCES REQUISES	NIVEAU ATTENDU
<p>Travailler, partager et échanger avec l'équipe sur l'activité Etre force de proposition Savoir écouter et laisser s'exprimer les autres. savoir prendre la parole pour exprimer ses idées, ses propositions d'amélioration dans son activité. Connaître les objectifs communs. Connaître et appliquer les procédures de circulation d'information Savoir transmettre ses connaissances théoriques, pratiques et relationnelles</p>	Opérationne I
<p>Optimiser les ressources Optimiser les ressources Connaître les enjeux et limites des services publics (respect de l'environnement, bonne utilisation des deniers publics...) Savoir maîtriser, à son niveau, les dépenses et les frais généraux (réduction des gaspillages, dématérialisation, bon usage du matériel, démarche écoresponsable...)</p>	Notions

LÉGENDE DE L'ÉCHELLE DE POSITIONNEMENT
<p>Notions Le collaborateur doit disposer des connaissances de base, être capable de les appliquer dans des situations simples ou standardisées sous contrôle.</p>
<p>Opérationnel Le collaborateur doit disposer de connaissances générales, être capable d'exécuter des opérations variées dans des situations courantes de manière autonome et savoir repérer les dysfonctionnements.</p>
<p>Maitrise Le collaborateur doit disposer de connaissances approfondies, d'être capable d'analyser et de mettre en œuvre la compétence de manière régulière de façon autonome, même dans des situations inhabituelles, de maîtriser le système et l'adapter au besoin, conseiller les autres agents.</p>
<p>Expert Le collaborateur doit être une référence au sein de l'organisation et/ou du service dans le domaine considéré, doit savoir agir dans une situation complexe, être capable d'interpréter, de faire évoluer le système et de le transmettre. L'agent doit faire preuve de créativité, former d'autres agents.</p>

DIPLÔMES / QUALIFICATIONS NÉCESSAIRES

Niveau de diplôme : Aucun diplôme

Observations :

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Minimal : adjoint technique territorial

Maximal : adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Minimal : agent de maîtrise

Maximal : agent de maîtrise

CONDITIONS DE TRAVAIL

CARACTÉRISTIQUES RELATIONNELLES

Travail en autonomie (seul)

Travail en équipe

Travail au contact du public

DÉPLACEMENTS :

Rythme : Court : quelques heures par mois

Permis de conduire :

Observations :

AUTORISATIONS ET HABILITATIONS :

OUI

Autorisations de conduite :

Habilitation électrique :

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Gants (chimique, de manutention ...)
- Chaussures antidérapantes
- Lunettes
- Vêtement de travail

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Charte nationale pour l'accueil du JEUNE ENFANT

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.